



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars, à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, au sein de la Maison des associations sous la présidence de Richard LABALME, maire.

Etaient présents : BOUQUIN Maryline, GATHERON Sandrine, LABALME Richard, LOURENCO Jean-Marc, REVOL Dominique, VERCHERAT Marie-Jeanne, CHANUDET Guy, GUILLET Josiane, BALME Anne-Lise, CABAUD Bernard, MARGUIN Xavier, TATON Dorothee

Excusés : MORIN Brigitte, PERRAUD Nathalie

Absent : SANLOUP Franck

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne VERCHERAT

Ordre du jour :

1. Délibération pour subventions 2021 accordées par la commune
2. Délibération pour signature de la convention avec le SDIS 01 pour être rattaché au Réseau Départemental d'alarme
3. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance de la Région pour le projet de cantine scolaire
4. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre du contrat Dombes Saône pour le projet de cantine scolaire
5. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre de la DETR / DISL pour le projet de cantine scolaire
6. Délibération pour autorisation de demande de subvention auprès du Département pour le projet de cantine scolaire
7. Délibération pour ouverture anticipée de crédits en section d'investissement
8. Délibération pour une proposition de convention avec le SIEA pour le transfert de la compétence éclairage public
9. Délibération pour le vote des taux d'imposition 2021
10. Budget 2020 : état du réalisé
11. Budget 2021 : débat d'orientation budgétaire

- Urbanisme
- Informations diverses

Points supplémentaires :

- **Délibération pour autorisation de demande de subvention au titre du soutien financier à l'élaboration des documents d'urbanisme prévu par le Conseil Départemental de l'Ain**

Dans le cadre de la révision du PLU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du soutien financier à l'élaboration des documents d'urbanisme.

- **Délibération pour autorisation de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation Générale de Décentralisation destinée à aider à financer les documents d'urbanisme**

Dans le cadre de la révision du PLU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation Générale de Décentralisation destinée à aider à financer les documents d'urbanisme.

- **Délibération pour lutter contre les dépôts sauvages**

Considérant l'augmentation des dépôts sauvages de déchets sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se faire rembourser les frais occasionnés pour l'enlèvement de ceux-ci, prestations assurées par la mairie via l'agent municipal ou par un prestataire privé.

Ainsi, le Conseil Municipal fixe à compter du 8 mars 2021, les tarifs cumulatifs pour l'intervention des services municipaux de la manière suivante à l'encontre de l'auteur des dépôts sauvages de déchets :

- Enlèvement d'un dépôt sauvage par l'agent communal : 150€ le premier mètre cube
- Enlèvement au-delà d'un mètre cube par l'agent communal : 300€ par tranche d'un mètre cube
- Pour les dépôts sauvages ne pouvant être pris en charge par les services municipaux (trop volumineux ou danger) : remboursement intégrale des factures suite à l'intervention d'un ou plusieurs prestataires privés + forfait de 300€ pour le traitement de la procédure administrative

Ces forfaits financiers n'exonèrent pas les auteurs des faits, d'une plainte déposée par la mairie à leur encontre.

- **Délibération à la demande de la Trésorerie de Chatillon sur Chalaronne pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Suite à la demande de la nouvelle Trésorière, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent. Conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés dans la délibération, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

1. **Délibération pour subventions 2021 accordées par la commune**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les subventions versées en 2020, soit :

- 2 400,00€ au CCAS
- 100,00€ à l'ADAPEI de l'Ain
- 90,00€ au RASED
- 50,00€ à la FNACA
- 50,00€ à l'Académie de la Dombes
- 50,00€ au Don du Sang
- 1 500,00€ à l'amicale des sapeurs-pompiers
- Une participation aux frais de fournitures scolaires de 20,00€ par élève, pour chaque collégien de la commune scolarisé aux collèges de THOISSEY (versement à l'APECT) ou Saint Joseph de SAINT DIDIER SUR CHALARONNE, pour l'année 2020/2021. Cette subvention sera versée sur présentation de la liste des élèves fréquentant ces deux établissements.
- Une participation de 2,50€ par jour et par participant, pour les enfants fréquentant les centres de loisirs de la communauté de commune VDSC.

2. **Délibération pour signature de la convention avec le SDIS 01 pour être rattaché au Réseau Départemental d'alarme**

En 2018, les élus du Département et du SDIS de l'Ain ont décidé d'investir dans un nouveau réseau départemental d'alarme permettant de joindre tous les sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux. Ce réseau est en cours de déploiement depuis de 2 ans. Pour adhérer à ce dispositif et avoir une alerte individuelle assurée par des « bips », une convention doit être signée entre la mairie et le SDIS de l'Ain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDIS.

3. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance de la Région pour le projet de cantine scolaire

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Bonus Relance 2021 pour le projet de cantine scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les modalités de financement et autorise le Maire à procéder à la demande de subvention.

4. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre du contrat Dombes Saône pour le projet de cantine scolaire

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du contrat Dombes Saône pour le projet de cantine scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les modalités de financement et autorise le Maire à procéder à la demande de subvention.

5. Délibération pour autorisation de demande de subvention dans le cadre de la DETR / DSIL pour le projet de cantine scolaire

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL 2021 pour le projet de cantine scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les modalités de financement et autorise le Maire à procéder à la demande de subvention.

6. Délibération pour autorisation de demande de subvention auprès du Département pour le projet de cantine scolaire

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain pour le projet de cantine scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les modalités de financement et autorise le Maire à procéder à la demande de subvention.

7. Délibération pour ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

Dans le cadre de la mise en place d'arrêts de bus sur la commune, il a fallu créer des dalles en béton. Le conseil est appelé à délibérer afin de permettre une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour payer la facture d'un montant de 1 644,96€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits nécessaires.

8. Délibération pour une proposition de convention avec le SIEA pour le transfert de la compétence éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le transfert de la compétence éclairage public au SIEA et autorise le Maire à signer la convention et mener à bien les démarches nécessaires.

9. Délibération pour le vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe d'habitation (figée depuis 2017) 11,48%
- Taxe foncière bâti 12,53%
- Taxe foncière non bâti 42,10%

10. Budget 2020 : état du réalisé

Cette année 2020 signée par la pandémie, se solde de façon très positive pour la partie fonctionnement de notre budget. La baisse de certaines dépenses due à la période d'inactivité a largement compensé les dépenses engendrées par la mise en place des protocoles sanitaires. L'objectif de réduire les charges à caractère général engagé dès le début du mandat commence à porter ses fruits, mais il est préférable de rester prudent et ne pas faire trop de perspectives sur cette année atypique.

11. Budget 2021 : débat d'orientation budgétaire

L'orientation budgétaire proposée par le Maire sera de continuer à travailler sur les charges à caractère général, sachant que nos recettes sont figées.

En ce qui concerne l'investissement, la municipalité se veut dynamique pour ce début d'année avec les projets suivants :

- La création d'une cantine scolaire pour environ 100 000€ TTC
- Révision générale du PLU pour environ 40 000€ TTC
- Numérisation et aménagement du cimetière environ 8 000€ TTC
- Réalisation du schéma de défense incendie de notre commune environ 5 000€ TTC
- Travaux de voirie environ 25 000€ TTC
- Réalisation du zonage d'écoulement des eaux pluviales environ 6 000€ TTC

Ceux-ci s'ajouteront au renouvellement du capital de notre dette de 45 000€ pour cette année 2021.

Nous envisageons la révision de l'emprunt de la salle des associations qui court encore 10 ans, si cela est favorable.

Urbanisme

- Déclaration préalable déposée par M. PERSEGOL le 21/01/2021
Piscine + cabanon
Accordée le 12/02/2021
- Permis de construire déposé par le GAEC CLAIR Vincent le 01/02/2021
Hangar agricole
Demande de pièces complémentaires le 15/02/2021
- Permis de construire déposé par le GAEC CLAIR Mathieu le 01/02/2021
Deux hangars agricoles avec toitures photovoltaïques
Demande de pièces complémentaires le 15/02/2021

Informations diverses

- Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021
- Courrier des habitants du lotissement « Le Clos des Roses » pour demande de raccordement électrique de l'éclairage public du lotissement et la prise en charge par la commune de la consommation électrique
- Courrier du SMIDOM pour dénoncer une incivilité de dépôt sauvage au pied des colonnes de tri sélectif
- Dépôt de plainte par Monsieur MANCONE pour des faits anciens
- Courrier de la Préfecture informant du report du transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI au 1^{er} juillet 2021. Ainsi, les communes ayant pris une délibération d'opposition à ce transfert avant le 1^{er} avril 2021, devront de nouveau délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021
- Tour de table des commissions

**Prochaine réunion du conseil municipal
Vendredi 2 avril 2021 à 18h30**